

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/01/22-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 janvier 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** la Directive européenne 2004/18/CE du 31 mars 2004 modifiée relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,  
**Vu** le Code de l'Éducation,  
**Vu** le Décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics,  
**Vu** les délibérations du conseil d'administration n° 2012/01/17-03, 2012/01/17-04 et 2012/01/17-05, portant approbation de la politique d'achat de l'Université d'Aix-Marseille,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Modification de la politique d'achat de l'Université**  
**Présidence de la commission des marchés**

La composition de la commission des marchés approuvée par le conseil d'administration dans sa séance du 17 janvier 2012 est modifiée comme suit :

Au lieu de :

• Président de la commission : le président de l'Université d'Aix-Marseille, représentant légal du pouvoir adjudicateur ou son représentant en la personne d'un vice-président d'un des trois conseils, d'un directeur d'UFR, d'école, d'institut, ou de service commun.

Lire :

• Président de la commission : le président de l'Université d'Aix-Marseille, représentant légal du pouvoir adjudicateur ou son représentant en la personne d'un vice-président d'un des trois conseils, d'un directeur d'UFR, d'école, d'institut, ou de service commun **ou enfin un enseignant chercheur ayant exercé ces responsabilités.**

**Le conseil d'administration approuve la modification apportée à la politique d'achat de l'Université d'Aix-Marseille, concernant la commission des marchés.**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 22 janvier 2013

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

